

Compte-rendu de la CAP Locale
d'affectation au 1er mars 2017

pour les agents C de la RAN de LOUVIERS ...

Évreux, le 7 février 2017,

Cette Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) avait pour objet l'affectation des agents au 1er mars 2017 dans la RAN de Louviers. Oui, vous avez bien lu ! Solidaires Finances Publiques a fermement dénoncé cette pratique dans sa déclaration liminaire.

En réponse, le président, Monsieur Montmureau, a indiqué que ce mouvement n'était qu'un mouvement complémentaire et que les agents pourront faire une demande au mouvement local du 1^{er} septembre.

Sur les affectations plus fines que nous revendiquons comme **au pôle enregistrement**, à l'accueil, en services de direction, en cellule CSP etc... il a répondu qu'il n'y en aurait pas et que cela n'avait pas vocation à changer.

Nous avons mis la direction face à ses contradictions puisque en 2016, elle avait fait la publicité du mouvement du 1^{er} mars sur tout le département et que cela découlait de l'instruction nationale 2015 rédigée dans les mêmes termes que celle de 2016.

Autrement dit les mêmes causes n'ont pas les mêmes effets selon la catégorie et selon les interprétations de la direction locale.

Nous avons demandé qu'il soit remédié à cette situation afin que tous les agents du département aient les mêmes droits.

Le président a pris note afin d'en référer à qui de droit ...

Nous sommes ensuite passés à l'examen du mouvement.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que depuis le 1^{er} janvier, le SPF 2 de Louviers et celui de Pont Audemer avaient été créés, **juridiquement parlant**, ainsi que le SPF-E d'Evreux.

Ce qui fut bien commode pour y affecter un agent...

Notons que la direction n'avait jamais présenté de TAGERFIP mis à jour au 1^{er} janvier 2017 suite à l'Adaptation des Structures et du Réseau.

Solidaires Finances Publiques a réaffirmé que le mouvement aurait dû être organisé sur tout le département afin que tous les agents aient la possibilité de demander les nouvelles structures.

La publicité du mouvement n'ayant été faite que sur la RAN de Louviers, il y avait 4 fiches de vœux à examiner et 3 fiches de souhaits pour les agents ALD. Notons qu'un agent ALD de la RAN d'Evreux avait quand même déposé une fiche de souhaits.

- 2 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu ;
- 1 agent a obtenu son second vœu ;
- le dernier a été maintenu sur son poste actuel faute de poste vacant dans le service demandé.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 2 agents ALD de la RAN de Louviers qui ont obtenu satisfaction sur leur 1^{er} souhait. L'agent ALD de la RAN d'Evreux a quand même vu sa demande examinée... conformément à son souhait, il est maintenu dans son service actuel.

La Direction nous a ensuite communiqué les mesures de gestion, 4 agents seront en position de détachement au 1^{er} mars.

Ces situations seront rétablies pour la plupart une fois les régularisations du mouvement national effectuées suite aux restructurations et une fois les services créés **physiquement parlant...**

Compte tenu du non respect de l'instruction nationale sur l'organisation locale du mouvement complémentaire restreinte à la seule RAN de Louviers, de la situation déficitaire des effectifs, du nombre de postes restants vacants à l'issue du mouvement, et des mesures de détachements, les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement .

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°3.